

Informé de la démarche de débat public et fort de ce constat, le Conseil Municipal de GIPCY réuni le 13 décembre 2010 déclare:

- L'urgence de la réalisation de cette mise à niveau de RCEA sur l'ensemble de son tracé dans le département de l'Allier

- Son accord avec la procédure de concession pour réaliser cette mise à niveau dans les meilleurs délais, sachant que le parti d'aménagement retenu doit correspondre au maintien des échangeurs et à la gratuité pour les déplacements locaux. Cet engagement ne doit pas pénaliser les travaux des programmes d'aménagement prévus par l'Etat (PDMI, Programme de développement et de Modernisation des Itinéraires 2010-2014).

-La nécessité de prévoir des aménagements de sécurité efficaces dans l'attente de la mise en service de cette route express à 2 x 2 voies et de poursuivre les travaux d'aménagements.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal avec 5 Pour, 1 Abstention et 4 Contres, s'engage à mobiliser l'ensemble des citoyens de son territoire pour s'exprimer auprès de la commission du débat public sur ce projet de mise à niveau de RCEA.

**Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures.**

Affiché le :

Pour copie conforme

En Mairie le 20 décembre 2010

Le 1^{er} adjoint au Maire,




